

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

Présents-es :	M. René GISIGER, Vice-Président
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN
	MM. Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	Jacques NIERLE, Excusé
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire M. Christian GORCE, Conseiller administratif
Excusé-es :	Mme Célia BLATTER BARROS DA SILVA et Bénédicte DE RAEMY, MM. Christian CHEYROUX, Président, Gérald ESCHER et Michel MOUTON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 24 mai 2018	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1.	Informations diverses	2
a)	40 ans de la Girelle	2
b)	Lettre du Potatoa.....	2
C.	Rapports de commission.....	3
1.	Rapport oral de la Commission <i>ad hoc</i> Maison de la douane	3
D.	Propositions du Conseil administratif	4
1.	Délibération No 06-2018 sur l'achat du mobilier pour le restaurant communal du Centre de vie intergénérationnel	4
E.	Communications du Conseil administratif.....	5
1.	Informations diverses	5
a)	Dépassements de crédits.....	5
i.	Coût des élections complémentaires au Conseil administratif	5
ii.	Petites douanes – participation aux coûts de la communication.....	6
b)	Nouvelle association communale (Tourne-Disque).....	6
c)	Convention d'utilisation des terrains de foot avec le Servette FC.....	6
d)	Réponses aux questions individuelles de la dernière séance.....	7
F.	Propositions individuelles & questions	9
a)	Etat de la déchetterie	9
b)	Parkings	10
c)	Jobs d'été de la commune	11
d)	Collaboration avec le Servette FC.....	11
e)	Education citoyenne 2018	11
f)	Perly Deal sur le site internet	11

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

En l'absence de M. Cheyroux, Président, M. le Vice-Président René Gisiger souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue M. Christian Gorce, Maire et M. Fernand Savigny, Conseiller administratif, ainsi que trois personnes dans le public.

Il excuse les absences de MM. Cheyroux, Escher et Mouton, ainsi que celle de M. Nierlé, Secrétaire du Bureau. Il annonce que M. Simon arrivera en retard.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil municipal, il réclame une minute de silence en mémoire de M. Jean Ramazzina, décédé le dimanche précédent. Adjoint au maire de 1991 à 2003, Conseiller municipal de 1983 à 1991, frère de Michel Ramazzina, ancien conseiller municipal, M. Ramazzina était aussi très actif au sein de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

L'assemblée observe une minute de silence.

Il ouvre la séance à 20h05.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 24 mai 2018

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président le fait voter.

Par 9 voix « pour » et trois abstentions, le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 est approuvé sans modification.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 26 avril 2018

Par 9 voix « pour » et trois abstentions, le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 24 mai 2018 est approuvé sans modification.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) 40 ans de la Girelle

Le Vice-président transmet l'invitation de l'association La Girelle aux membres du Conseil municipal pour le vernissage de leur exposition « 401 bols », qui aura lieu le 15 septembre 2018 à 11h. L'exposition dure du 15 au 23 septembre 2018 à la Maison de la douane à l'occasion des 40 ans de cette association.

b) Lettre du Potatoa

Le Vice-Président lit une lettre adressée au Président du Conseil municipal par le Potatoa, nom du jardin communautaire implanté à côté du Parc Quédan.

Messieurs,

Je voudrais par le présent billet, vous signaler que nous avons été victimes de deux reprises d'actes d'incivilité de la part d'inconnus. Une première fois à l'automne 2017, où tous nos plantons d'hiver nous ont été dérobés, ainsi que les arrosoirs et la table de jardin. Nous espérons que ce fût un cas isolé, mais il y a une dizaine de jours, nos vingt salades (sauvées des limaces) ont disparu en une nuit, arrachées avec leur motte de terre.

Nous sommes consternés par le manque de savoir-vivre de certaines personnes et à vrai dire, nous n'avons pas de solution à ce problème, car nous tenons à conserver notre option de partage.

Avec nos meilleures salutations,

Pour le Potatoa,

Page 2/12

Procès-verbal du Conseil municipal de Perly-Certoux – Séance du 21 juin 2018

J:\mairie\01 Conseil municipal\Séances OJ-PV-Annexes\2018\20180621\Proces-verbal-Conseil municipal-Perly-Certoux_21 juin 2018-mobilier auberge-servette FC-petites douanes-Tourne-disque-corr.docx

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Marlyse Defferard

Le Vice-Président rappelle que ce potager résulte d'une initiative de bénévoles qui mettent beaucoup d'heures depuis quelques années et il comprend que ce genre de choses les désole. Le Vice-Président précise que le comité tenait à ce que le Conseil municipal sache qu'il se passe des choses pas toujours positives à Perly.

M. Gorce ressent la déception du comité. Il espère qu'à travers cette information donnée au Conseil municipal, qu'il invite les membres à relayer les principes de respect et de partage qui sont essentiels à ce projet.

M. Gaudin déplore que le fait de dérober soit courant dans la région, y compris chez les maraîchers. Il s'agit de quelque chose de connu et qui ne se déroule pas que sur la commune.

Le Vice-Président reconnaît ces faits et signale, comme point positif, que l'association a retrouvé CHF 20.- dans sa tirelire, un don anonyme qui fait plaisir.

C. Rapports de commission

1. Rapport oral de la Commission *ad hoc* Maison de la douane

Mme Baudet, présidente de la Commission, informe que ce rapport est oral pour une question de temps, le but étant de préavisier la poursuite des négociations avec les personnes intéressées à gérer le restaurant communal, qui sont deux frères, dont un habite la commune, et de préavisier également l'achat du mobilier de l'auberge.

La commission a donc auditionné les personnes et apprécié le concept présenté, qui répond totalement à la vision de l'auberge que la commission a depuis des années. Il s'agit de personnes communicatives, qui ont donné envie à la commission d'aller plus loin. A l'unanimité, la commission a entériné les deux décisions suivantes, que Mme Baudet recommande au Conseil municipal de suivre : la poursuite des négociations avec ces personnes pour la location de l'auberge et l'achat du mobilier par la commune, selon la délibération n° 06-2018 soumise juste après.

M. Delaude demande en quoi consiste le concept de l'auberge.

Mme Baudet répond que, dans les grandes lignes, les menus seront composés avec les produits du terroir. La structure sera familiale, la famille a déjà été active dans la restauration et souhaitait se relancer. Elle voulait privilégier un mobilier confortable, avec un bar, ce qui correspond au souhait de la commune que l'on puisse venir boire un café en tout temps, même à 11h30.

M. Gorce intervient pour commenter la présentation powerpoint qui a été faite par les deux frères à la commission, et également au Conseil administratif. Il précise que les deux personnes ont fait des appels d'offre pour pouvoir évaluer le coût du mobilier, qui comprendra notamment un bar, un banc d'angle, des tables et chaises, et l'aménagement de la terrasse. M. Gorce montre des images de la salle aménagée, mais précise que le mobilier montré n'est pas forcément celui qui sera choisi. Il s'agit d'une vue en 3D proposée par un fournisseur. M. Gorce présente ensuite les projets de menu, et indique que les restaurateurs se disent en mesure d'assurer des services traiteurs pour aller avec l'activité de mariages à la Maison de la douane et des plats à réchauffer pour une crèche. La gamme de prix reste correcte et dans la cible de ce que la commune attendait. Dans un premier temps, le restaurant serait ouvert 7 jours sur 7, mais les futurs gérants ont indiqué avoir une difficulté à maintenir cette ouverture sur le long terme. Cette première phase d'ouverture non-stop doit permettre de déterminer les jours forts ou faibles, ou, en cas de succès, de décider d'engager du personnel supplémentaire pour tenir ce rythme 7 j/7. Les restaurateurs pressentis peuvent former des apprentis et travailler avec du personnel présentant des troubles de la santé. Ils ont envie de dispenser des cours de cuisine et de compiler dans un livre les recettes des convives ou habitants du Centre de vie intergénérationnel.

Le Vice-Président salue l'arrivée de M. Simon à 20h25.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Vice-Président signale que le style du restaurant sera celui d'une Brasserie. Il relève la passion des restaurateurs pour faire quelque chose qui marche à Perly.

M. Delaude demande si le Conseil administratif a vu le mobilier.

M. Savigny souligne que la question du mobilier a été abordée par les restaurateurs, qui ont indiqué que le mobilier pouvait être spécifique au lieu. Par conséquent, s'ils devaient partir dans 5 ans, ils ne prendraient pas le mobilier, d'où l'idée que la commune l'achète. Le Conseil administratif est ouvert à l'idée de l'acquisition du mobilier, cet achat devant se reporter sur le montant du loyer. Il n'a pas l'image précise de ce mobilier. Le Conseil administratif souhaite obtenir une décision de poursuite des discussions avec les restaurateurs, pour pouvoir mettre à profit les mois d'été pour faire avancer ce dossier.

Comme M. Delaude fait remarquer la possibilité que, si les restaurateurs partent dans cinq ans, la commune se retrouverait avec du mobilier trop spécifique, M. Savigny répond que la commune veillera à ce que ce mobilier puisse être utilisé par d'autres restaurateurs.

M. Savigny indique encore, à l'attention de M. Delaude, que le mobilier consiste en les tables et les chaises et que le restaurateur remplacera à ses frais ce qui aurait été cassé sous son exploitation.

M. Gorce ajoute que la salle est à l'état brut actuellement, et que les finitions de la salle font l'objet d'un budget déjà connu et réservé.

M. Savigny indique que le bar et la banquette, étant liés au bâtiment, pourraient être pris sur ce crédit.

Répondant à une demande de M. Roux, M. Savigny précise que le premier bail sera d'au minimum 5 ans.

Comme M. Prina demande si 70 places ne sont pas trop, M. Gorce répond que c'est l'expérience de l'exploitant, qui a fait son étude et son étude d'aménagement.

M. Savigny précise encore que le mobilier extérieur n'a pas fait partie de la discussion.

Mme Bowman demande ce qui se passe en cas de difficulté financière.

M. Savigny répond que le loyer devra être payé pendant toute la durée du bail, sauf si quelqu'un le reprend avant l'échéance.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président fait voter les conclusions du rapport oral.

Par treize voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport oral de la Commission ad hoc Maison de la douane sur la poursuite des négociations pour la location du restaurant communal avec les personnes retenues et l'achat du mobilier pour le restaurant du Centre de vie intergénérationnel.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Délibération No 06-2018** sur l'achat du mobilier pour le restaurant communal du Centre de vie intergénérationnel

Comme M. Martignoni demande si ce montant comprend le mobilier de la terrasse également, M. Gorce répond qu'il s'agit d'une estimation pour le mobilier intérieur.

M. Simon tient à rappeler que si la commune est propriétaire du mobilier, elle a le devoir de l'assurer et de le remplacer s'il est cassé.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny redit que l'entretien du mobilier et des appareils est du ressort des gérants, qui ont indiqué prendre des assurances spéciales pour cela.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président lit la délibération puis procède au vote comme suit :

CREDIT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER DE CHF 120'000.- POUR L'ACHAT DU MOBILIER DU RESTAURANT COMMUNAL DU CENTRE DE VIE INTERGÉNÉRATIONNEL

Vu que le restaurant du Centre de vie intergénérationnel est achevé et peut être mis en location ;

Vu que, dans les discussions avec des personnes intéressées, il a été demandé que la commune finance le mobilier,

Vu les estimations communiquées par ces personnes sur le coût de ce mobilier, pouvant se monter jusqu'à CHF 120'000.-, qui feront l'objet de devis;

Vu qu'une telle acquisition sera prise en compte dans la détermination du loyer ;

Vu l'information donnée à la Commission *ad hoc* Maison de la douane, le 4 juin 2018, et la rencontre avec les personnes intéressées qui a confirmé l'intérêt de poursuivre avec ces personnes et qui soutient le principe d'acquisition par la commune du mobilier,

Vu l'art. 30, al 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. De réaliser l'achat du mobilier du restaurant du Centre de vie intergénérationnel.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à l'acquisition de ce mobilier.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Perly-Certoux dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'acquisition de ce mobilier.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Dépassements de crédits

i. Coût des élections complémentaires au Conseil administratif

M. Savigny évoque l'élection complémentaire au Conseil administratif prévue en septembre 2018, pour le premier tour, éventuellement suivie d'un second tour, qui n'était pas prévu au budget 2018. Il implique des dépenses obligatoires, donc la commune n'a pas le choix, elle devra les faire.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

ii. Petites douanes – participation aux coûts de la communication

M. Savigny rappelle que quelques communes genevoises, le canton et les villes voisines, ont signé au début d'année une Lettre d'intention relative à la volonté de diminuer le trafic aux petites douanes. A l'intérieur de ce dispositif figurent des mesures pour valoriser le co-voiturage, afin d'atteindre les objectifs quantitatifs. Il s'agit de mesures de marketing et de communication, qui ont des coûts. Ces coûts sont partagés à 50% entre la France et la Suisse, et à l'intérieur du groupe suisse, à 60% pour le canton et 40% pour les 4 communes concernées. Cela représentera CHF 12'500.- pour Perly-Certoux, qui ne sont pas dans le budget puisque, lors de l'élaboration du budget 2018, la discussion était encore autour de la Lettre d'intention, signée à fin janvier 2018.

b) Nouvelle association communale (Tourne-Disque)

M. Gorce présente cette nouvelle association, Tourne-Disque, dont les objectifs sont la promotion de la culture, la créativité et la musique électronique ainsi que le décroisement social. Plus précisément, cette association souhaite offrir un point de vue nouveau sur ce mouvement musical en plein essor dans notre société. L'association est composée de jeunes mélomanes, musiciens, producteurs et DJs autodidactes, passionnés de musique mais non professionnels. Parmi les projets de cette association, figurent : organiser un événement au Couvert de Certoux durant l'été 2018 ; monter une web radio mensuelle ; enfin, trouver un local car ils ont du matériel à stocker. M. Gorce précise que la commune cherche une solution de local pour cette association. Cette association a été encouragée à répondre à l'appel à projet pour le Local en Gestion Accompagnée. M. Gorce indique avoir rencontré des représentants de cette association, trois jeunes adultes de la commune. Il invite le Conseil municipal à déléguer un membre auprès de cette association.

Mme Maytain se désigne pour être déléguée auprès de l'association Tourne-Disque.

c) Convention d'utilisation des terrains de foot avec le Servette FC

M. Gorce explique que le Comité du FCPC a informé le Conseil administratif de l'intérêt du Servette FC (SFC) à utiliser le terrain A pour ses entraînements. Le Conseil administratif a pris contact avec le Comité du SFC, qui a exprimé avoir ce besoin pour répondre aux conditions fixées par l'Association suisse de football. Pour l'instant, le club dispose de terrains à Balexert mais pas en nombre suffisant pour répondre à ces conditions. Il attend la construction de terrains sur une parcelle dite « Pré du Stand », au Grand-Saconnex, ce qui lui permettra de quitter les terrains de Balexert, requis pour la construction d'un cycle d'orientation. M. Gorce indique que la commune est entrée en matière car cette utilisation ne préteinte pas le FCPC. Une Convention pour l'utilisation du terrain A est en cours, avec le SFC. Les conditions posées par la commune est que celui-ci reste utilisable en priorité par le FCPC et que le responsable du Service des Espaces verts reste la personne de référence pour l'utilisation du terrain, notamment pour l'interdiction de l'utiliser en cas de fortes pluies. Dans les discussions, le SFC propose de prendre en charge l'entretien du terrain. L'utilisation des vestiaires reste légère, pour le cas de figure d'un massage à pratiquer par un physio. M. Gorce conclut en demandant au Conseil municipal s'il donne son accord de principe pour la poursuite des discussions avec le SFC.

Comme Mme Fournier demande si cela va alourdir la charge de trafic autour du stade, M. Gorce répond que les joueurs viendront à Perly en car, et déjà en tenue de sport. Il précise que si les engagements convenus dans la Convention devaient ne pas être respectés, la Convention serait résiliée. Il ajoute que la contrepartie est que cette équipe de professionnels, en venant s'entraîner à Perly-Certoux, apporte la vision de ce que sont des sportifs professionnels aux jeunes de la commune.

M. Hilty confirme que le FCPC est enthousiaste à l'idée de cette présence et se réjouit de pouvoir soutenir ce qui reste le club phare de Genève. L'image est positive pour la commune, et pour les juniors et les écoliers qui en bénéficient. Le SFC est dans une démarche humble et propose aussi de faire des manifestations avec l'école, d'offrir des places au stade, en plus de la prise en charge de tout l'entretien et du nettoyage du terrain. Le terrain A est de même dimension qu'un terrain de jeu, pour les équipes professionnelles, il est important d'avoir des terrains d'entraînement qui soient identiques aux terrains de jeu.

Le Vice-Président met la proposition aux voix :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par treize voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal soutient le principe de conclure une Convention d'utilisation des terrains de football avec le Servette FC.

d) Réponses aux questions individuelles de la dernière séance

M. Gorce revient sur les interpellations faites lors du dernier Conseil municipal sur la qualité des prestations fournies par le Conseil administratif, mais également par le personnel communal vis-à-vis des associations communales, avec un message, en tous cas pris comme tel, que la commune ne soutiendrait plus vraiment les associations communales. M. Gorce tient à ré-exprimer que le Conseil administratif soutient les associations communales, mais, qu'en tant qu'autorité, il a également des responsabilités et des exigences par rapport à l'utilisation des différentes infrastructures mises à disposition, en particulier pour assurer la sécurité de tous. M. Gorce cite deux exemples d'avertissement donnés à deux associations qui ne les ont pas suivis, avec pour résultat des tentes abîmées suite à une manifestation organisée par une association sportive, et à une prise de risque d'incendie liée à l'utilisation de rideaux non-ignifugés et interdits pour ce motif mais récupérés par une association culturelle qui les a mis en place dans le cadre d'une soirée dansante très fréquentée. Ce sont ces événements appris après coup que M. Gorce relève, en se demandant ce qu'on aurait dit si le danger d'incendie s'était réalisé. Il relève également que le préau fait l'objet de consignes de sécurité pour son utilisation comme parking, et si personne ne peut gérer ce parking, et qu'un accident survient, la responsabilité de la commune est engagée dès lors qu'elle a autorisé cette utilisation.

M. Gorce en vient à l'interpellation qui a déclenché les réactions des membres du Conseil, qui est l'organisation du concours annuel de natation à la piscine et de la mise à disposition de matériel supplémentaire et d'un manque de soutien qui aurait été formulé à l'association. M. Gorce rappelle qu'une piscine couverte, de par sa température et son humidité, est propice au développement de bactéries. La commune nettoie l'espace piscine chaque jour et l'accès au bassin doit se faire pieds-nus, par le pédiluve. Pour s'assurer de l'absence de germes et bactéries, la piscine est régulièrement inspectée. Il s'agit d'un élément très important, compte tenu de sa fréquentation par des enfants, mais aussi par d'autres personnes. L'apport de vaubans, éléments métalliques utilisés dans toutes les manifestations, se fait avec la meilleure maîtrise possible pour éviter les contaminations, notamment par la pose de plastique au sol, jetable car non réutilisable ensuite. Le plastique fait partie des éléments demandés chaque année et mis au budget que le Conseil a voté. M. Gorce indique que la demande pour du matériel supplémentaire est parvenue complètement hors délai par rapport aux nécessités d'organisation de ce type d'événement par l'administration communale, mais il y reviendra.

M. Gorce souligne que la commune de Perly-Certoux est membre de l'Association des piscines romandes et tessinoises. Sous l'égide de cette association, le personnel communal est formé pour gérer la piscine conformément à la *Législation sur les eaux de piscine* et garantir le niveau d'hygiène requis pour que la population puisse bénéficier en tout temps d'un bassin propre et ouvert. L'administration se réfère également à la SIA¹, qui édicte les règles d'hygiène à entretenir aux abords du bassin et définit les zones avec chaussures et les zones dans lesquelles on peut marcher pieds-nus ou, comme l'administration l'a proposé à l'association mais sans que celle-ci ait répondu à ce sujet, avec des chaussons en plastique par-dessus les chaussures, pour assurer les conditions d'hygiène dans la piscine.

Fort de ses connaissances, l'administration communale est parfaitement compétente pour donner à une association des consignes afin que les règles d'hygiène d'un bassin d'eau fermé soient respectées. L'administration a également dans ses missions de maintenir en état de fonctionner les bâtiments comme le matériel utilisé pour des manifestations, et ceci, précise M. Gorce, est valable pour toutes les manifestations. Car certains bâtiments sont utilisés en semaine par l'école et le matériel doit rester en état, y compris lorsqu'il est utilisé par des organisateurs externes à l'école, pour être utile à tous.

S'agissant de ces vaubans supplémentaires, la demande est venue tardivement, et nécessite une intervention du personnel communal. Or, il fallait les poser avant la manifestation, mais avant la manifestation avaient lieu des cours de natation qui ne permettaient pas la mise en place par l'administration de ces vaubans. Par ailleurs, personne, au sein de l'administration n'était prévu pour mettre en place, un samedi matin, ce matériel supplémentaire. M. Gorce ajoute que, même si le montant est dérisoire, il fallait commander un nouveau rouleau de plastique à CHF 150.-, montant qui n'est

¹ Société suisse des ingénieurs et des architectes

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pas au budget. Il aurait fallu demander un dépassement de crédit au Conseil municipal, car il n'était pas possible de justifier une urgence puisque cet événement est planifié de longue date.

M. Gorce relate, pour l'anecdote, que lorsque l'association répond que les vaubans, « il n'y a qu'à les tremper dans le pédiluve pour les désinfecter », il est du devoir de l'administration de réagir et de donner les consignes qui permettent que cet événement se déroule dans toute la configuration nécessaire de sécurité et d'hygiène.

M. Gorce précise qu'il reviendra en septembre avec des propositions d'amélioration du concept des manifestations, et pour discuter des autres éléments mis en avant, comme les CHF 50.- pour le passage des Sécuritas, même si cette mesure existe depuis longtemps dans le règlement et que des associations les ont payés sans rien dire, comme aussi l'usage exclusif de certaines salles par des associations, auxquelles des conditions allégées peuvent être consenties. M. Gorce souhaitait intervenir avant septembre, car l'exécutif a compris que le sentiment exprimé par le Conseil municipal était celui d'un manque de soutien aux associations à travers un certain nombre d'exigences posés aux associations. Il complète aussi sur l'élément reproché de la complexité de l'e-démarche, en rappelant que cette démarche est imposée par l'Etat et non créée par la commune, et que par ailleurs, l'Hippocampe Club n'est pas parvenu à suivre concrètement la formule de l'e-démarche.

M. Gorce redit qu'il reviendra en septembre avec des propositions, mais il répète qu'en l'état actuel du nombre de manifestations, il n'est plus possible de venir deux heures avant, même trois jours avant, pour organiser un événement le week-end, avec du personnel communal qui doit être sur place alors qu'il n'était pas requis. Si la commune demande d'anticiper, c'est bien pour pouvoir organiser et aider au mieux. Il rappelle que la commune met à disposition des locaux gratuitement, même si cela représente des coûts pris en charge par la collectivité, aux associations sportives et culturelles. Il réitère que le Conseil administratif a la ferme volonté de continuer à soutenir les associations mais que cela ne peut pas se faire dans n'importe quel cadre, que des règles ont été fixées et que si le personnel communal applique les règles, c'est aussi pour assurer la qualité de cette prestation.

A M. Hilty, qui demande si les rondes du Sécuritas sont obligatoires, M. Gorce répond que c'est une décision de la part de la commune pour assurer la sécurité des locaux.

M. Martignoni demande s'il y a souvent des constats d'ouverture de lieux faits par Sécuritas.

M. Gorce répond que non, heureusement, mais qu'il arrive que des lieux soient cambriolés, et c'est M. Savigny qui peut en témoigner car il est contacté par Sécuritas dans ce cas.

M. Martignoni précise que sa question visait non le cambriolage, mais la fermeture des locaux par des associations ou utilisateurs, si 80% jouent le jeu ou moins, combien ferment consciencieusement les locaux ou non.

M. Savigny explique que le Sécuritas ferme la porte si elle est ouverte. Il n'y a pas réellement de statistique, précise M. Gorce.

M. Hilty revient sur les e-démarches, et confirme que c'est compliqué. Il informe que, dès qu'une demande de matériel est à faire, la commune demande de remplir ce formulaire. Il est donc tombé des nues, quand il a appris que, pour le café de la rentrée de l'Appertoux, où elle a besoin de 2-3 tables à l'école pour accueillir les parents, il fallait faire cette e-démarche, il trouve disproportionné.

Mme Maytain explique qu'elle vient de faire l'expérience de cette e-démarche à Villeneuve, où elle organise un camp de musique en été. Un appel téléphonique ne suffit plus, il faut faire une e-démarche un mois avant le début de la manifestation. Donc, elle constate que cette démarche devient la norme, comme elle l'a vérifié dans quatre communes genevoises, dont deux de même nombre d'habitants que Perly-Certoux. Il faut donc s'y habituer.

M. Delaude, qui découvre le concept, demande si la commune a informé les associations de l'obligation de cette démarche.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce répond que oui, lors d'une séance d'information. La manière dont on communique et informe fait partie de la réflexion qui sera faite en septembre. La réflexion portera également sur des simplifications possibles, par exemple pour les associations qui sont seules à utiliser leur local. M. Gorce souligne les effets de modifications dues par la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elles impliquent de nouvelles exigences et font partie des modifications apportées à l'organisation des manifestations. Même si elles ne nous convenaient pas, les Autorités sont tenues d'assurer la conformité à la loi.

M. Prina signale qu'il n'y a pas que les associations qui utilisent les locaux. Les deux Eglises et les copropriétés sont aussi des utilisateurs. L'information n'a pas suivi pour les Eglises, il faudra y remédier. Pour les copropriétés, il demande comment faire.

M. Gorce répond que les disponibilités des salles sont sur internet et les copropriétés font leur réservation de salles en fonction. Il n'y a pas de e-démarche à faire. Mais, il constate qu'il y a confusion, ce qui justifie encore la nécessité de clarification. Il souligne que la commune fera cet effort mais qu'il faudra aussi que les associations fassent également leur part d'effort et de compréhension que les choses ont changé. Pour compléter sur un autre élément donné, soit qu'une association devrait annuler ses événements car il lui est trop difficile d'obtenir une salle, M. Gorce passe en revue les demandes de salles de cette association et constate que tous les événements prévus par cette association ont pu être organisés, à part l'été, mais cette association devait le savoir, l'été est la période où on fait les entretiens, pour assurer des salles de qualité à la rentrée, ce qui a généré l'annulation d'une de ses manifestations à ce moment-là. Une autre annulation, pour la même association, portait sur un week-end déjà occupé par une autre association. Donc, il n'y a pas eu d'annulation due au fait qu'il aurait été trop compliqué d'organiser administrativement les événements puisque cette association a réussi à les organiser.

M. Hilty souligne que la convocation de toutes les associations a pour but d'établir un planning annuel des manifestations.

M. Gorce précise qu'il s'agissait d'une volonté de la commune d'anticiper les événements, et, il répète, ce n'est pas pour rien. C'est pour assurer la qualité de la prestation et de service.

Le Vice-Président demande s'il est possible de repousser la limite de 23h à 24h pour le passage des Sécuritas. Il prend note que la réponse sera apportée en septembre.

F. Propositions individuelles & questions

a) Etat de la déchetterie

Le Vice-Président demande la projection d'une photo, prise le dimanche 10 juin 2018 à la déchetterie. On y voit la benne à encombrants débordant d'objets, et de nombreux objets déposés à côté de la benne. Le Vice-Président indique que cette situation a fait beaucoup discuter dans le village. Il projette cette photo en accord avec Christian Cheyroux, président de la Commission Environnement, pour recueillir les sentiments des conseillers et aussi pour les sensibiliser à la situation de la déchetterie. Il informe que la Commission, lors de sa prochaine séance en septembre, se penchera sur cette situation et, subsidiairement, il demande si le Conseil voudrait prendre une mesure d'urgence pour éviter ce genre de situations. Il propose la fermeture de la déchetterie le dimanche.

M. Gaudin demande si tout ce matériel a été déposé par des gens de la commune, qui en ont le droit. Il indique qu'il a été contributeur de ce fatras car il a aussi amené du matériel. Quand on charge son véhicule de gros matériel et qu'on arrive là, on n'a pas envie de repartir chargé, donc, on le laisse sur place.

M. Delaude relève que le sujet a déjà été abordé par la Commission Environnement, avec toutes les solutions possibles, vidéosurveillance, Sécuritas, carte d'accès, emploi jeune, barrière, etc, et le Conseil avait voté le statu quo. Mais libre à la Commission de reprendre le débat.

Le Vice-Président estime que cet état n'est pas le fait des habitants seuls mais d'autres personnes venant d'autres communes.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Roux revient sur la décision du Conseil municipal d'il y a deux ans, sur le statu quo. Même avec une barrière, les gens laisseront leurs encombrants devant la déchetterie.

M. Gorce apporte une nuance, sur une décision prise par le Conseil et qui est déjà appliquée, qui est la fermeture de la barrière en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

Mme Fernandez Page a pris les mêmes photos le 10 juin, et propose comme solution d'enlever cette benne. A partir du moment où l'on met des choses dans sa voiture pour faire quelques centaines de mètres, les gens peuvent faire quelques kilomètres de plus et déposer ces objets à la Praille ou à Satigny. A partir du moment où on laisse ces bennes, aucune solution ne fonctionne. Il faut donc les enlever, ce qu'ont fait plusieurs communes. Elle trouve scandaleux et que cela donne une image déplorable de la commune, devenant la commune où on peut aller quand on veut débarrasser ses déchets. Elle trouve que cela donne une image sale de la commune.

Le Vice-Président propose la fermeture le dimanche car les déchetteries cantonales sont fermées le dimanche... M. Simon le coupe pour lui indiquer que les déchetteries cantonales sont ouvertes le dimanche de 9h à 17h.

Le Vice-Président revient sur la fermeture des déchetteries à Pentecôte, la commune avait suivi, ce qui était une bonne idée.

M. Gorce confirme et indique que la barrière fermée n'avait pas empêché les gens de l'enjamber pour aller déposer leurs déchets.

Mme Fournier ajoute qu'à 8h15 le matin, il y avait un énorme véhicule immatriculé en France qui terminait son déchargement le dimanche matin.

M. Prina souligne que le débarras se fait le week-end, il est donc normal d'aller à la déchetterie le week-end, puisque les gens travaillent la semaine.

M. Simon estime que cela déborde un week-end sur deux. Comme Mme Fernandez Page, il n'est pas favorable aux bennes à encombrants à Perly-Certoux, les gens n'ont qu'à aller à Carouge.

Mme Maytain partage le constat de Mme Fernandez Page et trouve que la question de ces bennes vaut la peine d'être reposée.

M. Savigny rappelle que ces bennes sont une prestation apportée aux habitants, qui est appréciée. Il y avait un aspect « développement durable » dans le fait de réduire le trafic liés à la dépose de déchets encombrants.

M. Roux propose le renvoi en commission.

Mme Bowman partage la position de Mme Fernandez Page mais voudrait le maintien de la benne du carton. Elle relève aussi la présence de gens qui rôdent, attirés par ces bennes à encombrants.

M. Delaude propose que la Commission Environnement de cette nouvelle législature s'y remette.

M. Martignoni souligne que, chez lui, il manque dans les écopoints un container pour l'alu et il regrette de devoir envisager d'aller à la Praille pour jeter de l'alu, car la benne d'alu de la déchetterie déborde souvent aussi.

Le Vice-Président rappelle que la Commission évoquera ce problème en septembre, de même que le problème des détritiques qui sont jetés dans l'herbe autour de la déchetterie, notamment le plastique enlevé des câbles de cuivre, qui est jeté dans l'herbe et qui bloque la tondeuse des employés communaux. Le maraîcher voisin est également gêné par ce phénomène.

Il prend acte que le Conseil ne veut pas de mesure d'urgence à mettre en place cet été, et que la Commission reviendra avec sa réflexion sur ces bennes à la fin de l'année.

b) Parkings

M. Hilty demande ce qui va être mis en place pour la gestion du stationnement.

M. Gorce répond que des papillons vont être placés sur les véhicules stationnés hors case, pour leur rappeler de stationner dans les cases, et des contrôles de police vont être faits sur le respect des 4 h de stationnement sur les parkings de la commune, notamment devant l'école. C'est en train de se mettre en place.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Vice-Président et Mme Fournier ont constaté l'effet positif et immédiat des flyers sur le stationnement hors case dans le village de Perly.

M. Gorce ajoute que c'est avec des emplois petits jobs que cette action a été mise en place.

c) Jobs d'été de la commune

Mme Fernandez Page informe que plusieurs jeunes ont demandé quels étaient les critères de sélection pour les petits jobs proposés par la commune. Elle a pu répondre que l'unique critère qu'elle connaissait était que les jeunes habitent sur la commune, ce qui était noté lors de la publication de ces offres d'emploi. On lui a dit que plusieurs enfants employés l'an dernier n'habitaient pas sur la commune.

M. Gorce répond que le critère du domicile sur la commune fait partie des critères ; un second critère souhaité par M. Gorce est que la chance soit donnée à des jeunes qui n'ont jamais travaillé de pouvoir le faire, avec la nuance que, pour les Espaces verts, certains jeunes doivent avoir déjà de l'expérience car ils vont encadrer les plus jeunes. En été, le travail dans ce service fait appel à des machines, d'où le besoin de jeunes qui ont déjà travaillé avec ces machines. M. Gorce relève que davantage de demandes ont été formulées qu'il n'y avait de postes à disposition. Il ne peut pas répondre sur le domicile des jeunes employés l'an dernier.

Mme Fernandez Page insiste sur le fait que l'an dernier, des jeunes n'habitant pas sur la commune ont été employés, alors que c'est le critère principal.

M. Gorce réaffirme que c'est l'un des critères.

d) Collaboration avec le Servette FC

M. Martignoni demande si, en cas de collaboration conclue avec le Servette FC, il est possible d'annoncer les horaires d'entraînement sur la commune.

M. Gorce répond que relayer cette information sur le site n'est pas un problème mais que le Servette FC est libre aussi de ne pas venir s'entraîner. L'information publiée peut être inexacte, cela peut être plutôt un souci qu'un avantage.

e) Education citoyenne 2018

Mme Maytain informe sur le succès de cette journée. Toutes les activités sportives ont trouvé preneur, les élèves de 8P, en charge du projet, se sont très investis dans cette journée, jusqu'au rangement, donc c'est intéressant. Mme Maytain a apprécié le fait que passablement de Conseillers étaient présents. Au final, tout le monde était content.

Mme Maytain poursuit sur la prochaine volée. Les 7P ont été reçus l'après-midi même, pour avoir plus de temps pour la mise en place de leur projet l'année prochaine. Ils sont 24 élèves, qui semblent très preneurs, qui avaient beaucoup de questions à poser aux Autorités.

M. Delaude confirme le succès et la satisfaction de tous à cette journée.

M. Gorce estime qu'on peut remercier les jeunes qui ont organisé et porté ce projet.

Mme Baudet rapporte le retour des élèves, qui ont trouvé la journée conforme à ce qu'ils avaient imaginé.

Le Vice-Président relève, avec humour, que beaucoup des élèves présents l'après-midi ont déjà le gabarit pour remplacer des Conseillers municipaux et/ou administratifs.

f) Perly Deal sur le site internet

M. Delaude informe que le Perly Deal n'est pas mentionné comme association communale sur le site internet de la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président clôt la séance à 21h52.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Vice-Président du Conseil
René Gisiger

Membre du Bureau
Ivan Martignoni